

Qu'est-ce que l'éthique ?

Marie-Josée Drolet, Annie Carrier, Matthew Hunt, Josée Lemoignan et Marie-Claude Dubeau¹

COLLABORATION SPÉCIALE

L'éthique est parfois confondue avec le droit, la déontologie ou la morale. L'objet de cette chronique est de clarifier ce qu'est l'éthique. Pour ce faire, il est pertinent de préciser ce que l'éthique n'est pas. Trois distinctions sont ici articulées.

D'abord, bien que des liens les unissent, le droit et l'éthique ne sont pas équivalents (Kornblau et Starling, 2000). Le droit correspond à l'ensemble des lois d'une société qui énonce ce qui est permis et interdit de faire, sous peine de sanctions en cas de violation. L'éthique, quant à elle, propose des valeurs et des principes pour orienter la conduite des uns à l'égard des autres et promeut de hauts standards de pratique (Drolet, 2014).

Ensuite, bien que la déontologie professionnelle ait des assises éthiques, l'éthique ne correspond pas à la déontologie (Provencher, 2008). Le Code de déontologie des ergothérapeutes comprend l'ensemble des règles visant à assurer la qualité des services ergothérapeutiques, à protéger le public et à conserver la bonne réputation de la profession (Drolet, 2014). Quant à elle, l'éthique cherche plutôt à déterminer la manière dont les personnes devraient se comporter les unes envers les autres et la façon dont les institutions et les organisations devraient traiter les individus ou les groupes. Ainsi, l'éthique tend vers un idéal qui met de l'avant des valeurs fondamentales telles la justice, la liberté, l'égalité, la fraternité, le respect, la dignité et le bien-être.

Enfin, pour certains auteurs, dont Purtilo et Doherty (2011), l'éthique se distingue de la morale. Alors que la morale relève des us et coutumes ayant des assises culturelles, voire religieuses, l'éthique se conçoit comme une réflexion critique sur la morale. Contrairement à la morale, l'éthique n'est pas un ensemble des règles de conduite qui régit les actes des individus au sein de groupes ou collectivités; elle est plutôt une réflexion fondamentale de laquelle émergent des valeurs et des principes. Ainsi, tandis que l'éthique relève de la philosophie, la morale découle plutôt de la tradition, voire de la religion (Drolet, 2014).

En bref, comme le droit, la déontologie et la morale, l'éthique propose des normes qui orientent les actions des individus. Par contre, l'éthique ne correspond ni au droit, ni à la déontologie, ni à la morale. Pour simplifier quelque peu, si le droit a ses obligations, la déontologie ses règles et la morale ses prescriptions, l'éthique propose, quant à elle, des valeurs et des principes issus d'une réflexion philosophique. En effet, l'éthique est une branche de la philosophie et donc, une réflexion rationnelle et critique visant à déterminer ce qui est bien, juste ou vertueux de faire dans une situation donnée (Drolet, 2014). En ce sens, l'éthique contribue à élaborer des principes souhaitables du vivre-ensemble afin de baliser les actions humaines, institutionnelles ou organisationnelles en direction du bien, du juste et de la vertu. Située entre le droit, la déontologie et la morale, l'éthique peut se définir comme une conception du bien, du juste et de la vertu qu'un individu adopte en son âme et conscience (inspiré de St-Jean, 1994). Somme toute, la visée de l'éthique est la « *vie bonne* » avec et pour autrui dans des institutions justes » (Ricœur, 1990, p. 202). Enfin, sans être ni supérieure ni inférieure au droit, à la déontologie ou à la morale, l'éthique entretient un rapport critique avec ces autres disciplines normatives (Drolet, 2014).

Drolet, M.-J. (2014). *De l'éthique à l'ergothérapie*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Kornblau, B.L., & Starling, S.P. (2000). *Ethics in rehabilitation*. Thorofare : SLACK.

Provencher, M. (2008). *Petit cours d'éthique et politique*. Montréal, Chenelière Éducation.

Purtilo, R.B., & Doherty, R. (2011). *Ethical Dimensions in Health Professions*. Philadelphia : Saunders.

Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.

St-Jean, A. (1994). L'éthique journalistique. *Suite 4*, 12-17.

1. Les auteurs de cet article sont responsables de l'enseignement de l'éthique dans l'un des cinq départements d'ergothérapie du Québec, respectivement le département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.